

# Charte de la solidarité et de l'engagement

**L'engagement au service de la solidarité est au cœur du projet éducatif et pastoral de Saint-Louis de Gonzague-Franklin** comme il est au centre des œuvres conduites par la Compagnie de Jésus dans le monde.

Ce projet éducatif et pastoral témoigne de la volonté des membres de la communauté éducative de Saint-Louis de Gonzague-Franklin, à laquelle nous appartenons, d'éclairer leur vie à la lumière des Evangiles. La solidarité en fait partie, qui puise ses fondements à la fois dans la tradition d'engagement de notre établissement et dans la dynamique ecclésiale qui la porte.

Cette charte de la solidarité et de l'engagement nous rappelle ce qui nous unit et nous oblige, que nous soyons professeur, salarié, parent, élève, ancien ou simple ami de l'œuvre éducative ignatienne. Elle redit à chacun l'importance de son rôle dans le respect de celui de l'autre, condition préalable à cette confiance mutuelle sans laquelle il n'est pas d'engagement collectif fécond.

---

Nous sommes d'abord invités à **reconnaître trois principes pour guider nos engagements personnels et collectifs dans le domaine de la solidarité** à Saint-Louis de Gonzague-Franklin :

- **Être animé de l'esprit et de la spiritualité** qui fondent l'œuvre de la Compagnie de Jésus en :
  - Essayant de devenir « *des hommes et des femmes avec et pour les autres* » au sein, mais aussi aux périphéries, de notre établissement, en cherchant à promouvoir la justice du Royaume ;
  - S'engageant en chrétiens ouverts et responsables, dans l'humilité du service et dans la joie de donner comme dans celle de recevoir ;
  - Manifestant par nos actions concrètes le désir de chercher Dieu et de le servir dans la figure des plus fragiles.
- **Porter le témoignage** d'un engagement vécu avec sollicitude et générosité en :
  - Nous associant à l'élan de solidarité qui soutient les causes de l'établissement dont, en particulier, celles qu'il sert hors de ses murs ;
  - Suscitant chez les jeunes qui sont confiés à l'établissement, par l'enseignement et surtout par l'exemple, un désir de servir *davantage (magis)* le Christ dans des actes concrets de solidarité.
- **Agir de concert** pour que « *tout ce qui monte converge* », comme l'a rappelé le Père Pierre Teilhard de Chardin, sj, en :
  - Favorisant le dialogue et le respect mutuel entre les activités de solidarité dans le souci constant de préserver la cohésion de notre communauté éducative ;
  - Ayant conscience que toute œuvre de solidarité, portée par l'établissement, ou engagée en son nom, est placée sous l'autorité des chefs d'établissement en lien avec l'Association Saint-Louis-de-Gonzague (ASLG).

En nous engageant, nous devons ainsi garder à l'esprit **sept règles simples** qui s'imposent à chacun d'entre nous, quelle que soit son implication :

1. **Nous conformer à la gouvernance** de l'activité qui nous accueille. Tout engagement, comme tout projet de solidarité, doit s'inscrire dans un cadre défini en lien avec l'ASLG, ou toute entité à qui celle-ci décide de déléguer l'animation et le développement de l'initiative (par exemple, équipe en charge des Journées Missionnaires, APEL-Franklin, Fonds JES-Franklin, Franklin-Emploi etc.)
2. **Exercer pleinement la mission confiée** en assumant avec sérieux et constance nos responsabilités. Présence, participation et persévérance sont constitutifs de l'esprit de solidarité, quelle que soit la nature, la durée ou la visibilité de notre service.
3. **Agir avec désintéressement** en veillant, notamment, à ce que toute initiative conçue ou conduite dans le cadre du dispositif pastoral et éducatif de l'école, soit protégée de toute exploitation personnelle ou lucrative hors de l'établissement.
4. **Rendre compte avec rigueur et diligence** de notre action est l'un de nos devoirs en retour de la responsabilité qui nous est confiée. Rendre compte participe à la relecture permanente de nos engagements et témoigne du respect mutuel et de la confiance qui fondent et honorent toute collégialité.
5. **Respecter une stricte confidentialité** est un impératif au regard de la confiance qui nous est faite : respect de l'anonymat et de la vulnérabilité des bénéficiaires de notre solidarité; devoir de réserve et de discrétion quant aux générosités qui accompagnent nos opérations et respect de l'anonymat des dons qui les financent.
6. **Préserver la cohérence de la représentation de l'établissement**, en matière d'identité et de communication, en respectant en particulier l'intégrité des conventions, notamment visuelles, adoptées par la direction de l'établissement : logo, marques, charte graphique etc.
7. **Savoir passer le témoin** et nous effacer en acceptant que notre service, qu'il soit règlementé par un mandat formel ou non, ait un terme. Bénévoles, nous avons le devoir de servir mais n'en tirons aucun droit pour nous-même ou pour les jeunes confiés à l'établissement. Anticiper et favoriser notre succession est consubstantiel à notre engagement.

Chacun de nous, avant même de s'engager dans une action de solidarité, doit pouvoir opérer ce choix en toute connaissance de cause. Quel que soit l'engagement envisagé, cette Charte nous invite à nous poser au moins deux questions : (1) suis-je bien en accord avec les principes qui gouvernent la solidarité à Saint Louis de Gonzague-Franklin ? et (2) suis-je prêt à respecter ces règles qui en régissent la pratique au quotidien ?

#### **Rentrée 2018**

***L'offre de solidarité de Saint-Louis de Gonzague-Franklin, pour être dynamique et constamment renouvelée, inclut à ce jour :***

- *Les associations, mouvements et actions de solidarité dont l'établissement est à l'initiative, en particulier les Journées Missionnaires, le Fonds JES Franklin et Franklin Emploi ;*
- *Les nombreuses structures émanant de la Compagnie de Jésus dont les ARPEJ, ALPHADEP (alphabétisation), le J.R.S. (Jesuit Refugee Service) et INIGO, qui peuvent être aidées financièrement par le Fonds JES Franklin ou l'APEL Franklin.*

*Enfin, de multiples initiatives individuelles participent à cette dynamique bien qu'elles se situent hors la responsabilité institutionnelle de Saint-Louis de Gonzague-Franklin. Émanant le plus souvent de la Pastorale, du PAS (le Programme d'Action Sociale) ou de l'Association des Anciens Elèves, elles ont enrichi avec le temps le panorama d'une solidarité trans-générationnelle vécue hors de l'établissement. Tel est le cas notamment de Se Canto (distraindre la solitude des anciens en EHPAD par le chant), celui de notre participation aux activités de la paroisse Saint Joseph des Nations (au service des sans-abris via Hiver Solidaire) ou encore les initiatives de Franklin Solidarité.*